



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 juin 2026 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Maude Théroux-Séguin, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Victor Esposito, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Madame Carla Beauvais, Conseillère du district du Sault-au-Récollet (à distance)

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Jessica Lagacé Banville, Directrice d'arrondissement par intérim
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jean-Marc Labelle, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-rechercheur
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 10 et PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Nathalie Goulet :	Préoccupations concernant deux décisions : fin du soutien financier au Marché public d'Ahuntsic et refonte du réseau d'autobus ayant des conséquences pour la population des rues Hogue et Meilleur. Retrait de la motion visant l'exclusion des coopératives d'habitation du projet de loi 20, en raison de son abandon par le gouvernement du Québec. Opération 1 ^{er} juillet de l'OMHM via le 311. Activités estivales gratuites dans l'arrondissement.
Madame Carla Beauvais :	Travaux du BAPE concernant le barrage Simon-Sicard en cours. Dépôt d'une motion pour souligner, en juin, le Mois national de l'histoire autochtone et célébrer la Journée nationale des peuples autochtones le 21 juin.
Monsieur Victor Esposito :	Retour sur la grande corvée de nettoyage dans le secteur Chabanel/District central. Présence à la Fête du printemps dans le quartier Saint-Simon. Assises du District central prévues le 9 juin. Séance d'information sur les mesures d'adaptation des bâtiments aux inondations pluviales au chalet du parc Henri-Julien. Ouverture du LAB des Ateliers 545 et offre culturelle. Refonte du réseau de la STM.
Madame Effie Giannou :	Refonte du réseau d'autobus de la STM et amélioration de la fréquence. Réparations de plusieurs stations du réseau Bixi.

Manque de bollards pour les pistes cyclables.
Retrait du second projet concernant le 12435, avenue de la Miséricorde.

Madame Maude Théroux-Séguin : Soutien aux familles éprouvées par l'incendie sur la rue Ranger.
Effort collectif visant la réduction de la consommation d'eau.
Motifs justifiant l'arrêt du soutien financier au Marché public d'Ahuntsic cette année et possibilité de réouverture du kiosque à la station de métro Sauvé.
Refonte du réseau d'autobus de la STM.

10.02

Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel

Dérogation mineure :

- Aucune demande

Usage conditionnel :

Terrain vacant situé aux 50 et 150, rue de Louvain Ouest : autoriser un usage événementiel et transitoire incluant une activité multimédia, des spectacles, de la bouffe de rue, un débit de boissons alcooliques ainsi que des activités récréatives (40.08)

- Personne ne manifeste le désir d'intervenir

Terrain vacant situé à l'angle des rues de Port-Royal Ouest et Verville : autoriser un usage pôle de mobilité (40.09);

- Question d'une personne présente dans la salle sur la notion de pôle de mobilité et la prise en charge des coûts.

Terrain vacant du Marché-Central : autoriser un usage événementiel et transitoire incluant les activités multimédia, bouffe de rue et récréative (40.10).

- Personne ne manifeste le désir d'intervenir

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie : Résolution CA26 26 0064 intitulée « Motion pour l'exclusion des coopératives d'habitation du projet de loi 20 ».

10.04

Période de questions du public

À 19 h 48 la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Dina Carbone	Plantation d'arbres, verdissement et apaisement de la circulation sur la rue De Lorimier, entre les rues de Port-Royal et Sauvé.
Francine Marchand (Cercle des fermières)	Relocalisation des activités du Cercle des fermières d'Ahuntsic.
Ginette Lapierre	Modification de l'heure limite pour la transmission des questions du public.
Jacques Lebleu	Localisation du toponyme « Suzanne-Beaudoin-Dumouchel ». Accès à la maison Pierre-Persillier dit Lachapelle (dépôt de documents).

Émilie Mannering	Pacte collectif MTL Anti-Apartheid.
Alexandre Caron	Retrait de la traverse et du brigadier à proximité de l'école Saint-André-Apôtre.
Gilles Larocque	Préoccupations concernant le REV Henri-Bourassa et la longueur d'une saillie de trottoir.
Fikry Rizk	Stationnement près du Collège Ahuntsic les fins de semaine.
Jean Papacotsia	Projet de développement du 12435, avenue de la Miséricorde.
Claude Bertrand	Arrêt de service des autobus en raison du Tour de nuit cycliste. Moratoire sur le prolongement vers l'est du REV Henri-Bourassa.
Lorraine Allaire	Retrait d'un vélo attaché à un parcomètre devant le 905, rue Fleury Est.
Francine Dahmé	Changement de direction de la circulation sur la rue Meunier.
Ali Amor	Motion de Projet Montréal concernant la situation à Gaza.
Kemal Payza	Projet de développement au 12435, avenue de la Miséricorde.
Claire Belzil	Réserves quant aux réponses reçues antérieurement de l'arrondissement. Demande de remboursement de frais engagés pour un lilas.
Jean-François Aubry	Circulation de transit sur la rue Hogue.
Céline Carrière	Demande d'installation d'un photo-radar au coin des rues Hogue et Meilleur.
Olivier Gascon	Problématique de circulation à l'intersection des rues Hogue et Meilleur (dépôt d'une pétition).
Louise Lambert	Marquage et sécurisation de la piste cyclable sur la rue Hogue.
Dominique Brinck	Processus de refonte du trajet de l'autobus 180 Fleury.
Kim Lambert-Gauthier	Demande d'interdiction de virage sur les rues Hogue et Meilleur.
Formulaire en ligne :	
Maude Laliberté	Sécurisation des déplacements aux abords du couloir scolaire de l'école Saint-Isaac-Jogues.
Christiane Dupont	Demande de suivi concernant le retour du Marché public estival d'Ahuntsic.
Elisabeth Lebel Plante	Sécurisation du couloir scolaire aux abords du projet de construction immobilière au 1420, rue Legendre Est.
Dimitrios Tselepis	Protocole des camps de jour en cas de fumée liée aux feux de forêt.
Jean Bédard	Stationnement en cour avant des immeubles résidentiels.
Pierre-Romain Destroy	Désert alimentaire dans le secteur Youville.
Alexandre Brodeur	PPU Henri-Bourassa Ouest et densification à échelle humaine.
Frédéric Dallaire	Poursuite des mesures d'apaisement de la circulation.
Brendan O'Neill	Temps de traverse à l'intersection des rues Berri et Legendre.

Cette période de questions prend fin à 21 h 33.

À 21 h 33, la mairesse d'arrondissement suspend la séance.

À 21 h 40, la mairesse d'arrondissement reprend la séance.

À la reprise de la séance suspendue, tous les membres présents au début de celle-ci formaient toujours quorum.

Période de questions des membres du conseil

La conseillère Carla Beauvais demande la raison de la réduction du nombre d'installations de dos d'âne.

La conseillère Nathalie Goulet demande quel est le rôle et la position de l'arrondissement concernant l'audit annoncé sur les pistes cyclables.

10.06

CA26 09 0131

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2026.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2026, tel que présenté, en y ajoutant le point suivant :

à la rubrique « affaires nouvelles » (70.01), une motion pour souligner, en juin, le Mois national de l'histoire autochtone et célébrer la Journée nationale des peuples autochtones le 21 juin

et en retirant les points suivants :

le point 10.10 concernant une motion pour l'exclusion des coopératives d'habitation du projet de loi 20

le point 40.13 concernant l'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), d'un second projet de résolution visant à autoriser l'usage « maison de retraite » dans le bâtiment situé au 12435, avenue de la Miséricorde

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA26 09 0132

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2026.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA26 09 0133

Motion - Déclaration pour souligner le Mois du patrimoine italien

Attendu que la Ville de Montréal constitue une terre d'accueil privilégiée pour la population italienne depuis la fin du XIX siècle;

Attendu que plus de 135 000 Montréalaises et Montréalais ont déclaré être d'origine italienne lors du recensement de Statistique Canada en 2021, ce qui représente près de 8 % de la population montréalaise et 43 % des personnes québécoises d'origine italienne;

Attendu que le 2 juin marque la fête nationale de la République italienne, et que des célébrations prennent forme dans les diasporas partout à travers le monde;

Attendu que le 10 juin est reconnu comme étant la journée de la commémoration de l'internement de 591 Italo-Canadiens en 1940 par le gouvernement canadien, et que cette journée a été officiellement reconnue par le conseil municipal de la Ville de Montréal en mars 2013;

Attendu qu'en mai 2017, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion reconnaissant les contributions des Canadiennes et Canadiens d'origine italienne à la société ainsi que la richesse de leur culture et de leur langue, désignant désormais le mois de juin comme étant le Mois du patrimoine italien;

Attendu que le 27 mai 2021, le gouvernement fédéral a présenté ses excuses officielles aux communautés italo-canadiennes pour le traitement qui leur a été infligé durant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que la communauté italienne contribue depuis plusieurs générations au développement social, culturel, économique et communautaire d'Ahuntsic Cartierville et que l'histoire de l'arrondissement est intimement liée à celle de familles qui ont bâti des entreprises, élevé leurs enfants, soutenu leurs voisins et contribué à faire de notre arrondissement un endroit accueillant et dynamique;

Attendu que grâce à leur travail acharné et à leur détermination, les italiens ont contribué à bâtir cet arrondissement et qu'ils ont transformé des quartiers en communautés prospères et créé des espaces où la culture et les traditions pouvaient être préservées et célébrées, notamment sur les rues Fleury, Lajeunesse, Saint-Laurent et dans le secteur Chabanel;

Attendu que les générations plus jeunes continuent de faire rayonner cet héritage tout en contribuant à la diversité et au dynamisme d'Ahuntsic-Cartierville;

Attendu que le CRAIC et les Services communautaires canado-italiens du Québec soutiennent les aînés et les personnes vulnérables. Il met fortement l'accent sur des programmes et initiatives favorisant le lien social, et aidant les aînés à maintenir des liens d'amitié, à rester actifs dans la vie communautaire et à réduire la solitude.

Il s'appuie notamment sur un réseau dynamique de clubs locaux, dont le:

- Club de Bocce de l'Acadie (Club Marcelin-Wilson)
- Club de l'âge d'or John Caboto
- Club de l'âge d'or Christophe-Colomb
- Club de l'âge d'or du Sault-au-Récollet
- Club de l'âge d'or Femminile Pompei
- Club de l'âge d'or Gabriel Lalement
- Club de l'âge d'or Maria S.S. delle Grazie
- Club de l'âge d'or Pompei II
- Club de l'âge d'or Santa Rita
- Club de l'âge d'or Il Girasole
- le Club d'Âge d'Or John Caboto,
- le Club d'Âge d'Or SS Maria Delle Grazie, ainsi que plusieurs autres associations communautaires.

Il est proposé par le conseiller Victor Esposito

appuyé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

et résolu

Que l'arrondissement reconnaisse officiellement le Mois du patrimoine italien durant le mois de juin dans Ahuntsic-Cartierville;

Que l'arrondissement souligne les contributions exceptionnelles de la communauté italienne au développement d'Ahuntsic-Cartierville, et réaffirme son engagement à promouvoir, protéger et faire rayonner l'héritage italien pour les générations futures;

Que l'arrondissement invite toutes les Montréalaises et tous les Montréalais à participer aux festivités entourant le Mois du patrimoine italien et à profiter des diverses programmations pour en apprendre plus sur la richesse de la culture italienne;

Que le conseil d'arrondissement remercie la communauté italienne pour sa contribution exceptionnelle à la vie sociale, culturelle, économique et communautaire d'Ahuntsic-Cartierville;

Que cette déclaration soit inscrite au procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement et transmise aux organismes communautaires italiens présents sur le territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09

10 - Dossier retiré.

CA26 09 0134

Appuyer le projet de « Transformation d'un terrain naturel extérieur en terrain multisport synthétique » du Collège André-Grasset, afin de permettre à l'établissement de bénéficier d'une aide financière du ministère de l'Éducation, dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet/1 (PAFIRSPA) ».

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'appuyer le projet de « Transformation d'un terrain naturel extérieur en terrain multisport synthétique » du Collège André-Grasset, afin de permettre à l'établissement de bénéficier d'une aide financière du ministère de l'Éducation, dans le cadre du / Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 1 (PAFIRSPA) ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1260306016

CA26 09 0135

Appuyer les projets « Rénovation du gymnase Prieur » et « Réfection du terrain synthétique multisports » du Collège Mont-Saint-Louis, afin de permettre à l'établissement de bénéficier d'une aide financière du ministère de l'Éducation, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA).

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Carla Beauvais

et résolu

d'appuyer les projets « Rénovation du gymnase Prieur » et « Réfection du terrain synthétique multisports » du Collège Mont-Saint-Louis, afin de permettre à l'établissement de bénéficier d'une aide

financière du ministère de l'Éducation, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1260306017

CA26 09 0136

Adopter une résolution demandant au comité exécutif de la Ville de Montréal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour la tenue d'une démarche de consultation en prévision de l'adoption d'un cadre de participation publique à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour la tenue d'une démarche de consultation en prévision de l'adoption d'un cadre de participation publique à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.03 1268313001

CA26 09 0137

Accorder un contrat à Salvex inc. pour l'exécution des travaux de remplacement du revêtement synthétique du terrain de soccer du parc Saint-Benoît - Dépense totale de 1 241 147,91 \$, taxes incluses (contrat : 953 407,19 \$ + contingences : 95 340,72 \$ + incidences : 192 400 \$) - Appel d'offres public S-AC-2026-007 - 5 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du revêtement synthétique du terrain de soccer du parc Saint-Benoît, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 953 407,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2026-007;
2. d'autoriser une dépense de 95 340,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 192 400 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1267189005

CA26 09 0138

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, d'aménagement et de voirie sur la rue J.-J.-Gagnier, entre la rue Prieur et le boulevard Gouin, ainsi que sur l'avenue Larose, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa - Dépense totale de 5 742 442,37 \$, taxes incluses (contrat : 4 212 000 \$ + contingences : 842 400 \$ + incidences : 688 042,37 \$) - Appel d'offres public S-AC-2026-001 - 7 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Carla Beauvais

et résolu

1. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, d'aménagement et de voirie sur la rue J.-J.-Gagnier, entre la rue Prieur et le boulevard Gouin, ainsi que sur l'avenue Larose, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 212 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2026-001;
2. d'autoriser une dépense de 842 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 688 042,37 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 74 % par la ville centre et à 26 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1268106001

CA26 09 0139

Autoriser le transfert d'un montant de 114 975 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes vers les dépenses incidentes, pour des travaux d'aménagement du parc du Sault-au-Récollet, dans le cadre du contrat accordé à Construction Vert Dure inc. (réf. : CA25 09 0082).

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Carla Beauvais

et résolu

d'autoriser le transfert d'un montant de 114 975 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes vers les dépenses incidentes, pour des travaux d'aménagement du parc du Sault-au-Récollet, dans le cadre du contrat accordé à Construction Vert Dure inc. (réf. : CA25 09 0082);

d'imputer ce virement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1267189006

CA26 09 0140

Exercer la première option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 67 146,55 \$, taxes incluses, pour le service de location d'un tracteur chargeur compact avec opérateur(trice) pour le déneigement des sites particuliers de l'arrondissement, dans le cadre du contrat accordé à Déneigement et Excavation M. Gauthier inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 181 085,63 \$ à 248 232,17 \$, taxes incluses (appel d'offres public 23-20152 / réf. : 1237445007).

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'exercer la première option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 67 146,55 \$, taxes incluses, pour le service de location d'un tracteur chargeur compact avec opérateur(trice) pour le déneigement des sites particuliers de l'arrondissement, dans le cadre du contrat accordé à Déneigement et Excavation M. Gauthier inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 181 085,63 \$ à 248 232,17 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1267445005

CA26 09 0141

Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour des services d'accompagnement fondés sur l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ), dans le cadre du projet de modification des modalités liées à la fréquence de la collecte des ordures ménagères pour les immeubles résidentiels de huit (8) logements et moins situés dans les districts d'Ahuntsic et du Sault-au-Récollet, pour la période du 15 juin 2026 au 15 juillet 2027 / Autoriser une dépense totale de 230 108,67 \$, taxes incluses (contrat : 158 560,84 \$ + incidences : 71 547,83 \$).

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour des services d'accompagnement fondés sur l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ), dans le cadre du projet de modification des modalités liées à la fréquence de la collecte des ordures ménagères pour les immeubles résidentiels de huit (8) logements et moins situés dans les districts d'Ahuntsic et du Sault-au-Récollet, pour la période du 15 juin 2026 au 15 juillet 2027;
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 158 560,84 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser une dépense de 71 547,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'autoriser une dépense totale de 230 108,67 \$, incluant les taxes et les frais incidents;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1265638001

CA26 09 0142

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 81 700 \$ aux organismes suivants : Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC) (72 700 \$) et Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC) (9000 \$), pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la démarche de Revitalisation urbaine intégrée 2026 / Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 81 700 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la démarche de Revitalisation urbaine intégrée 2026 :

Organisme	Projet	Période	Montant
Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC)	Plan d'action 2026 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026	72 700 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC)	Zoom sur l'insalubrité	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026	9 000 \$

2. d'approuver les 2 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1260306003

CA26 09 0143

Accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à Îlot 84 pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain sur le site municipal du 150, rue de Louvain Ouest, couvrant la période du 9 juin au 31 décembre 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement (35 000 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à Îlot 84 pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain sur le site municipal du 150, rue de Louvain Ouest, couvrant la période du 9 juin au 31 décembre 2026;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1261388001

CA26 09 0144

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à l'Association commerciale et citoyenne Youville pour la réalisation du projet « Station Youville - Espace citoyen » pour la saison estivale 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à l'Association commerciale et citoyenne Youville pour la réalisation du projet « Station Youville - Espace citoyen » pour la saison estivale 2026;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1269715006

CA26 09 0145

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1269816005

CA26 09 0146

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de mesures d'apaisement et de travaux de voirie sur certaines rues du réseau artériel.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination

et la réalisation des travaux de mesures d'apaisement et de travaux de voirie sur certaines rues du réseau artériel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1265456003

CA26 09 0147

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C 11.4), l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie visant la prise en charge de la prestation de services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance, au bénéfice des autres arrondissements de la Ville de Montréal, dont l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, pour une période de douze (12) mois débutant au printemps 2026.

Il est proposé par la mairesse Maude Thérour-Séguin

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C 11.4), l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie visant la prise en charge de la prestation de services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance, au bénéfice des autres arrondissements de la Ville de Montréal, dont l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, pour une période de douze (12) mois débutant au printemps 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1264465002

CA26 09 0148

Approuver un avenant visant à réviser l'article 5 de l'entente conclue avec Panzera Holding inc., en lien avec la réalisation de travaux municipaux d'infrastructures nécessaires au projet de redéveloppement de l'immeuble identifié comme étant le lot 1 488 873 du cadastre du Québec (Projet Crown) (réf. : 1216624004).

Il est proposé par la mairesse Maude Thérour-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver un avenant visant à réviser l'article 5 de l'entente conclue avec Panzera Holding inc., en lien avec la réalisation de travaux municipaux d'infrastructures nécessaires au projet de redéveloppement de l'immeuble identifié comme étant le lot 1 488 873 du cadastre du Québec (Projet Crown) (réf. : 1216624004).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1268106002

CA26 09 0149

Affecter un montant de 459 649,22 \$ provenant de la réserve développement, pour l'année 2026, à la mise en oeuvre de différentes actions reliées au Plan d'action propreté 2026.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'affecter un montant de 459 649,22 \$ provenant de la réserve développement, pour l'année 2026, à la mise en oeuvre de différentes actions reliées au Plan d'action propreté 2026;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1265630001

CA26 09 0150

Accorder un soutien financier non récurrent de 1500 \$ à l'Association récréative et culturelle Nicolas-Viel pour l'organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste 2026 au parc Ahuntsic.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 1500 \$ à l'Association récréative et culturelle Nicolas-Viel pour l'organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste 2026 au parc Ahuntsic;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1260306023

CA26 09 0151

Accorder un soutien financier non récurrent de 5500 \$ à Solidarité Ahuntsic pour l'opération Sac à Dos de la rentrée scolaire 2026.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 5500 \$ à Solidarité Ahuntsic pour l'opération Sac à Dos de la rentrée scolaire 2026;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1260306024

CA26 09 0152

Accorder un soutien financier non récurrent de 2000 \$ à Carrefour Jeunesse-Emploi Ahuntsic Bordeaux-Cartierville pour l'organisation des activités de la CIEC (Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat) d'Ahuntsic et de Bordeaux-Cartierville 2026.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 2000 \$ à Carrefour Jeunesse-Emploi Ahuntsic Bordeaux-Cartierville pour l'organisation des activités de la CIEC (Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat) d'Ahuntsic et de Bordeaux-Cartierville 2026;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1260306025

CA26 09 0153

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 6900 \$ à différents organismes pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 6900 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement		100 \$
Entraide Bois-de-Boulogne		100 \$
Association des Braves d'Ahuntsic inc.		100 \$
Cartier Émilie		100 \$
Loisirs de l'Acadie de Montréal		125 \$
Services des Loisirs Ste-Odile		125 \$
Services de soutien à la famille Hay Doun		150 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville		150 \$
Table de concertation jeunesse-Bordeaux-Cartierville		150 \$
Maison des Jeunes de Bordeaux-Cartierville		150 \$
Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.)		150 \$

Organisme	Projet	Montant
Concertation-Femme		150 \$
Club de canotage de Cartierville inc.		150 \$
Association musulmane du Canada	(pour Centre communautaire Laurentien)	150 \$
Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville		150 \$
Fédération sportive de Salaberry inc.		150 \$
Le Bouclier d'Athéna, Services familiaux		150 \$
Société d'entraide des femmes grecques		150 \$
Club de bocce l'Acadie		150 \$
La communauté grecque orthodoxe des archanges Michel et Gabriel		200 \$
Union générale sportive arménienne (Homenetmen-Gamk) inc.		200 \$
La croix de secours arménienne inc.		200 \$
Le Cercle Maronite Service et Solidarité Humaine		200 \$
Le Festigoût Traiteur		200 \$
Association de l'âge d'or Anagenissis		200 \$
Association des gens d'affaires de Gouin Ouest		200 \$
Association canine du parc Ahuntsic		200 \$
Association multifamiliale Meunier Tolhurst		200 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants		200 \$
Concertation-Femme		200 \$
Popote roulante d'Ahuntsic		200 \$
Rêvanous		200 \$
Services Communautaires pour Réfugiés et Immigrants		200 \$
L'Union des familles d'Ahuntsic inc.		200 \$
Ville en vert	(pour comité bénévole - Jardin communautaire Deschamps)	200 \$
Ville en vert	(pour comité bénévole - Jardin communautaire Marcelin-Wilson)	200 \$
Ville en vert	(pour comité bénévole – Jardin communautaire Pierre-Lapointe)	200 \$
Rue Action Prévention Jeunesse		300 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)		300 \$

Organisme	Projet	Montant
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Gabriel-Lalemant)	100 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1264746001

CA26 09 0154

Résilier la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Fédération sportive de Salaberry inc. (CA23 09 0350), relative au prêt de locaux administratifs et d'entreposage au Centre culturel et communautaire de Cartierville, et se terminant le 31 décembre 2026.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de résilier la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Fédération sportive de Salaberry inc. (CA23 09 0350), relative au prêt de locaux administratifs et d'entreposage au Centre culturel et communautaire de Cartierville, et se terminant le 31 décembre 2026;

d'imputer cette perte de revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.10 1266237004

CA26 09 0155

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'approuver la programmation de promotions commerciales et d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au

charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1260306011

CA26 09 0156

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphes 1° et 3°), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction nord sur la rue Meunier, entre les rues Fleury Ouest et Sauvé Ouest, ainsi qu'une seconde ordonnance relative à l'installation et au retrait d'arrêts obligatoires aux intersections de la rue Meunier et des rues Fleury Ouest, Sauriol Ouest et Sauvé Ouest.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphes 1° et 3°), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction nord sur la rue Meunier, entre les rues Fleury Ouest et Sauvé Ouest, ainsi qu'une seconde ordonnance relative à l'installation et au retrait d'arrêts obligatoires aux intersections de la rue Meunier et des rues Fleury Ouest, Sauriol Ouest et Sauvé Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1265789001

CA26 09 0157

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphes 1° et 3°), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction nord sur la rue Clark, entre les rues Legendre Ouest et Chabanel Ouest, ainsi qu'une seconde ordonnance relative à l'installation d'arrêts obligatoires à l'intersection des rues Clark et Chabanel Ouest et au retrait des arrêts obligatoires à l'intersection des rues Clark et Legendre Ouest.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphes 1° et 3°), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction nord sur la rue Clark, entre les rues Legendre Ouest et Chabanel Ouest, ainsi qu'une seconde ordonnance relative à l'installation d'arrêts obligatoires à l'intersection des rues Clark et Chabanel Ouest et au retrait des arrêts obligatoires à l'intersection des rues Clark et Legendre Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1264017001

CA26 09 0158

Édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chap. C-4.1), une ordonnance modifiant l'ordonnance numéro OCA26 011 afin de retirer trois arrêts d'autobus et d'en réimplanter six.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chap. C-4.1), une ordonnance modifiant l'ordonnance numéro OCA26 011 afin de retirer trois arrêts d'autobus et d'en réimplanter six nouveaux pour les autobus de la Société de Transport de Montréal (STM) sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de la refonte du réseau d'autobus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1255789003

CA26 09 0159

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10524, boulevard Saint-Laurent, érigé sur le lot 1 996 617 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande de permis 3003610729.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10524, boulevard Saint-Laurent, érigé sur le lot 1 996 617 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1269296003

CA26 09 0160

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 9797, rue Tolhurst, érigé sur le lot 1 488 224 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir douze (12) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande de permis 3003660328.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 9797, rue Tolhurst, érigé sur le lot 1 488 224

du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir douze (12) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1269570017

CA26 09 0161

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 580, avenue du Mont-Cassin, érigé sur le lot 1 487 503 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir trois (3) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande de permis 3003665141.

Il est proposé par la mairesse Maude Thérour-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 580, avenue du Mont-Cassin, érigé sur le lot 1 487 503 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir trois (3) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1269570019

CA26 09 0162

Approuver, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA13 09010), une demande visant à autoriser, pour le terrain vacant situé aux 50 et 150, rue de Louvain Ouest, un usage événementiel et transitoire incluant une activité multimédia, des spectacles, de la bouffe de rue, un débit de boissons alcooliques ainsi que des activités récréatives - Lot 6 712 042 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003662698.

Considérant la demande d'usage conditionnel visant un terrain vacant situé sur la rue de Louvain Ouest, portant le numéro de lot 6 712 042 du cadastre du Québec, afin d'autoriser un usage événementiel et transitoire comprenant une activité multimédia, des spectacles, de la restauration de type « bouffe de rue », un débit de boissons alcooliques ainsi que des activités récréatives;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme, lequel en recommande l'approbation;

Il est proposé par la mairesse Maude Thérour-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'approuver, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, un usage conditionnel visant une partie du terrain vacant portant le numéro de lot 6 712 042 du cadastre du Québec, afin d'y permettre un usage événementiel et transitoire comprenant une activité multimédia, des spectacles, de la restauration de type « bouffe de rue », un débit de boissons alcooliques ainsi que des activités récréatives, le tout tel qu'indiqué au document de 24 pages estampillé par la division urbanisme, permis et inspections le 11 mai 2026.

ANNEXE A

Document (24 pages) estampillé par la division urbanisme, permis et inspections le 11 mai 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1269570002

CA26 09 0163

Approuver, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA13 09010), une demande visant à autoriser, pour le terrain vacant situé à l'angle des rues de Port-Royal Ouest et Verville, un usage pôle de mobilité - Lots 1 488 633, 1 488 634, 1 488 635, 1 488 636 et 1 488 637 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003637231.

Considérant la demande d'usage conditionnel visant un terrain situé à l'intersection des rues de Royal Ouest et Verville, portant les numéros de lots 1 488 633, 1 488 634, 1 488 635, 1 488 636 et 1 488 637 du cadastre du Québec, afin d'autoriser l'usage « pôle de mobilité »;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme, lequel en recommande l'approbation;

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'approuver, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, un usage conditionnel visant un terrain vacant situé à l'angle des rues de Port-Royal Ouest et Verville, portant les numéros de lots 1 488 633, 1 488 634, 1 488 635, 1 488 636 et 1 488 637 du cadastre du Québec, afin d'y permettre un usage de type « pôle de mobilité », tel qu'indiqué au document de l'annexe A, à la condition suivante :

que les bornes de recharge pour véhicules électriques, les espaces de stationnement protégés pour vélos et les espaces pour vélos en libre-service représentent en tout temps un minimum de 10 % des espaces de stationnement fournis pour véhicules. Aux fins de la présente condition, cinq espaces pour vélos (protégés ou en libre-service) équivalent à un espace de stationnement pour véhicule.

ANNEXE A

Document estampillé par la division urbanisme, permis et inspections le 16 février 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1269570005

CA26 09 0164

Approuver, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA13 09010), une demande visant à autoriser, pour un terrain vacant du Marché Central, un usage événementiel et transitoire incluant les activités multimédia, bouffe de rue et récréative - Lot 2 349 642 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003662848.

Considérant la demande d'usage conditionnel visant un terrain vacant situé au Marché central, portant le numéro de lot 2 349 642 du cadastre du Québec, afin d'autoriser un usage événementiel et transitoire comprenant des activités multimédias, de la restauration de type « bouffe de rue » ainsi que des activités récréatives;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme, lequel en recommande l'approbation;

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'approuver, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, un usage conditionnel visant un terrain vacant situé au Marché central, portant le numéro de lot 2 349 642 du cadastre du Québec, afin d'y permettre un usage événementiel et transitoire comprenant des activités multimédias, de la restauration de type « bouffe de rue » ainsi que des activités récréatives, le tout tel qu'indiqué au plan estampillé le 11 mai 2026 par la Direction du développement du territoire.

La présente autorisation est valide jusqu'au 19 juillet 2026.

ANNEXE A

Plan estampillé par la Direction du développement du territoire le 11 mai 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1269570016

CA26 09 0165

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'usage « habitation » pour tout le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 10524, boulevard Saint-Laurent - Lot 1 996 617 du cadastre du Québec - Zone 1305.

Attendu que les premier et second projets de résolution ont été adoptés sans que le numéro de la zone visée soit indiqué;

Attendu que le numéro de la zone visée, soit la zone 1305, a toutefois été clairement indiqué dans les avis publics publiés dans le cadre de la procédure;

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 198.1 (usage prescrit) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 996 617 du cadastre du Québec et portant le numéro 10524, boulevard Saint-Laurent, l'autorisation d'occuper la totalité du rez-de-chaussée de l'immeuble aux fins d'habitation.

L'occupation autorisée par la présente résolution doit débuter dans les soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1269296002

CA26 09 0166

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'agrandissement du

café-terrasse en cour latérale et arrière, l'installation d'une marquise ainsi que l'agrandissement de l'immeuble commercial situé au 8870, rue Lajeunesse - Lot 1 998 131 du cadastre du Québec - Zone 1532.

Considérant que le conseil d'arrondissement a adopté, le 13 avril 2026, un premier projet de résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) relativement à l'immeuble situé au 8870, rue Lajeunesse;

Considérant qu'à la suite de l'adoption de ce premier projet de résolution, une erreur matérielle a été constatée dans certains documents du dossier quant au numéro de zone applicable à l'immeuble visé;

Considérant que cette erreur est de nature strictement administrative et que le projet a été analysé, évalué et recommandé en fonction du zonage réellement en vigueur pour le site;

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 196 (superficie de plancher commerciale maximale dans une zone de la catégorie C.2), 336 (marquise jusqu'à la limite de terrain latérale), 354 (superficie du café-terrasse par rapport à la superficie de l'établissement) et 357 (implantation du café-terrasse en cour latérale) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achilles-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 998 131 du cadastre du Québec et portant le numéro 8870, rue Lajeunesse, l'autorisation d'agrandir le café-terrasse en cour latérale et arrière, d'installer une marquise ainsi que d'agrandir l'immeuble commercial de façon substantiellement conforme aux plans en annexe A;

Les travaux autorisés doivent faire l'objet de la délivrance d'un permis de transformation et d'un certificat d'occupation, conformément à la réglementation applicable, dans un délai de soixante (60) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. À défaut, l'autorisation accordée deviendra nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans datés du 27 janvier 2026 et estampillés par la division urbanisme, permis et inspections le 10 février 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1269570008

Dossier retiré.

40.13

CA26 09 0167

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la démolition de l'immeuble portant les numéros 9470 et 9494, avenue de l'Esplanade et 270, rue de Louvain Ouest, de même que la construction d'un ensemble de bâtiments et l'aménagement du terrain sur une partie du lot 1 488 012 du cadastre du Québec - Zone 1533.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (nombre d'étages maximal), 12.3 (hauteur maximale en mètres), 34.1 (coefficient d'occupation du sol minimal et maximal), 40.1 (taux d'implantation minimal et maximal) et 50.1 (marge latérale et arrière minimale) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achetsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

- d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 488 012 du cadastre du Québec et portant les numéros 9470 et 9494, avenue de l'Esplanade et 270, rue de Louvain Ouest, l'autorisation de démolir le bâtiment existant;
- d'accorder, sur le territoire décrit à l'annexe A, formé d'une partie du lot 1 488 012 du cadastre du Québec, l'autorisation de construire et d'aménager le terrain de façon substantiellement conforme au plan de l'annexe A, aux conditions suivantes :
 - que la partie du bâtiment existant identifié dans le secteur 3 de l'annexe A soit conservée;
 - que la hauteur maximale en étages des bâtiments soit conforme à l'annexe A;
 - que la hauteur maximale en mètres des bâtiments soit conforme à l'annexe A;
 - que le taux d'implantation minimal et maximal des bâtiments soit conforme à l'annexe A;
 - que le coefficient d'occupation du sol minimal et maximal soit conforme à l'annexe A;
 - qu'un espace commun sous la forme d'une placette et d'une allée assurant un lien piéton soit aménagé sur le territoire d'application de l'autorisation. La localisation de cet espace doit être central tout en permettant d'offrir une accessibilité depuis l'avenue de l'Esplanade traversant tout le site en direction sud-ouest;
 - que le projet dans son ensemble offre une densité minimale de 200 logements à l'hectare;
 - que l'ensemble du site respecte le coefficient d'occupation du sol minimal de 3,5 à la complétion du projet;
 - qu'un plan de gestion des matières résiduelles préparé par une firme spécialisée en la matière soit validé par l'arrondissement préalablement à la délivrance de tout permis de construction;
 - qu'un plan de paysagement préparé par une firme spécialisée en la matière soit validé par l'arrondissement préalablement à la délivrance d'un permis touchant l'aménagement ou réaménagement du site.

La démolition autorisée par la présente résolution doit faire l'objet de la délivrance d'un permis conformément à la réglementation applicable dans un délai de douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, à défaut de quoi l'autorisation deviendra nulle et sans effet.

Les constructions autorisées doivent faire l'objet de la délivrance des permis requis.

La construction autorisée doit faire l'objet de la délivrance d'un permis conformément à la réglementation applicable dans un délai de soixante (60) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, à défaut de quoi l'autorisation deviendra nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan estampillé par la division urbanisme, permis et inspections le 15 mai 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1269570010

CA26 09 0168

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2), pour l'année 2025.

Attendu que, conformément à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2), un rapport sur l'exercice du pouvoir prévu par cet article doit être déposé au conseil d'arrondissement suivant la fin de l'année concernée;

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

de prendre acte du dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2) pour l'année 2025, lequel devait être présenté au plus tard le 1er avril, et ce, relativement à un deuxième projet sur le territoire de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1268373016

CA26 09 0169

Adopter, avec changement, le « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001) », afin d'abroger l'article 53.2 relatif à l'heure de fermeture d'un formulaire en ligne.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 4 mai 2026;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 4 mai 2026;

Considérant qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a été distribuée;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'adopter, avec changement, le « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001) », afin d'abroger l'article 53.2 relatif à l'heure de fermeture d'un formulaire en ligne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1264212006

CA26 09 0170

Avis de motion et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009) », afin d'assurer sa concordance avec les dispositions du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal.

Avis de motion est donné par la mairesse Maude Théroux-Séguin qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, un règlement intitulé « Règlement modifiant le

Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009) », afin d'assurer sa concordance avec les dispositions du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009) », afin d'assurer sa concordance avec les dispositions du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1268373014

CA26 09 0171

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (RCA10 09010) ».

Avis de motion est donné par la mairesse Maude Théroux-Séguin de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (RCA10 09010) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.18 1262799002

CA26 09 0172

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2026 (RCA25 09008) », afin d'abroger l'article relatif au permis pour le dépôt de neige sur le domaine public.

Avis de motion est donné par la mairesse Maude Théroux-Séguin de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2026 (RCA25 09008) », afin d'abroger l'article relatif au permis pour le dépôt de neige sur le domaine public, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.19 1264212007

CA26 09 0173

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 250 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière » dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2026-2035.

Avis de motion est donné par la mairesse Maude Théroux-Séguin de l'inscription pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 250 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière » dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2026-2035, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.20 1267889001

CA26 09 0174

Avis de motion et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville (01-274) », afin de retirer les établissements culturels de la catégorie d'usage C.4.

Avis de motion est donné par la mairesse Maude Thérout-Séguin qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville (01-274) », afin de retirer les établissements culturels de la catégorie d'usage C.4.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la mairesse Maude Thérout-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville (01-274) », afin de retirer les établissements culturels de la catégorie d'usage C.4.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.21 1268373012

CA26 09 0175

Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 1^{er} et 28 avril 2026.

Il est proposé par la mairesse Maude Thérout-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

de prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 1^{er} et 28 avril 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1269570018

À 22 h 15, le départ de la mairesse Maude Thérout-Séguin est constaté ainsi que son retour à 22 h 17.

CA26 09 0176

Motion pour souligner, en juin, le Mois national de l'histoire autochtone et célébrer la Journée nationale des peuples autochtones le 21 juin

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 13 septembre 2007, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et que la Ville de Montréal l'a endossée à l'unanimité le 21 août 2017, rejoignant ainsi le mouvement vers la réconciliation, qui nous invite à reconnaître et à respecter les droits des peuples autochtones au Canada;

Attendu que Montréal, Tiohtià:ke, se situe sur un territoire non cédé de la nation Kanien'keha:ka (Mohawk), lieu de rencontres millénaire et de diplomatie entre les peuples, et qu'elle souligne cette année

le 325^e anniversaire du Traité de la Grande Paix de Montréal, moment historique de paix et d'alliance entre de nombreuses nations autochtones;

Attendu que depuis 2017, la Ville se dote de ressources pour mener à bien la réconciliation, autant sur le plan administratif que politique, notamment avec la création d'un poste de commissaire aux relations avec les peuples autochtones, présentement occupé par M. Randy Legault-Rankin;

Attendu qu'en 2020, la Ville de Montréal a adopté sa toute première Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025;

Attendu que le district Sault-au-Récollet abrite l'un des sites autochtones les plus significatifs de l'île de Montréal, le Fort Lorette, connu des Autochtones sous le nom de Skawenati (« de l'autre côté de l'île »), qui constituait le dernier village autochtone de l'île de Montréal et dont des vestiges archéologiques ont été mis au jour en 2017 à proximité de l'église de la Visitation;

Attendu que dès 1691, des Autochtones convertis, déplacés de la mission de la Montagne, s'établirent au Sault-au-Récollet, dans une mission qui porta plusieurs noms : Fort Nazareth, Nouvelle-Lorette, Notre-Dame-de-Lorette et que la population autochtone de cette mission atteignait 397 personnes en 1716, soit davantage que les 257 personnes d'origine européenne qui s'y établirent en 1760;

Attendu que les Autochtones de la mission du Sault-au-Récollet ont défriché et mis en valeur le territoire qui constitue aujourd'hui une large part de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, contribuant ainsi de manière décisive à l'établissement de la colonie dans le nord de l'île de Montréal;

Attendu que la première messe célébrée sur l'île de Montréal l'a été le 24 juin 1615, dans le secteur même du Sault-au-Récollet, par les récollets Joseph Le Caron et Denis Jamet, et que le nom du quartier Ahuntsic rappelle celui d'un jeune autochtone noyé dans les rapides de la rivière des Prairies en 1625, témoignant de l'ancienneté et de la profondeur des liens entre les peuples autochtones et ce territoire;

Attendu que les revendications territoriales liées aux terres promises aux peuples autochtones lors des déplacements successifs de la Montagne vers le Sault-au-Récollet, puis vers le Lac des Deux-Montagnes, se sont poursuivies jusqu'à l'époque contemporaine et ont contribué aux événements de la Crise d'Oka de 1990, rappelant que l'histoire autochtone de notre arrondissement est indissociable de la quête de reconnaissance des droits des Premiers Peuples;

Attendu que le processus de réconciliation place au cœur de ses priorités la célébration de l'histoire, des langues et des cultures autochtones;

Attendu que la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) et la Société d'histoire du Domaine Saint-Sulpice (SHDSS) contribuent à la préservation et à la diffusion de ce patrimoine historique autochtone ancré dans notre arrondissement, notamment à travers le Site des Moulins de l'île de la Visitation;

Attendu que la célébration, en juin, du Mois national de l'histoire autochtone, ainsi que de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones, le 21 juin, vise à promouvoir la reconnaissance de l'histoire et de la présence autochtone à Montréal;

Il est proposé par la conseillère Carla Beauvais

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville reconnaisse la richesse de l'histoire, du patrimoine, de la résilience et de la diversité des Premières Nations, des Inuits et des Métis en soulignant en juin le Mois national de l'histoire autochtone;

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville reconnaisse la contribution fondamentale des peuples autochtones au développement du territoire du Sault-au-Récollet et d'Ahuntsic-Cartierville, et s'engage à mettre en valeur ce patrimoine historique dans ses communications et activités publiques;

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville invite ses résidents à se joindre aux communautés autochtones et à célébrer la richesse des cultures autochtones en prenant part aux activités organisées dans le cadre de la Journée nationale des peuples autochtones, le 21 juin 2026, notamment les deux événements suivants organisés par la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) et les Amis du village historique du Sault-au-Récollet (AVHSR) dans le cadre des Commémorations 2026 :

- Le 20 juin 2026, au Site des Moulins de l'île de la Visitation (10897, rue du Pont), journée patrimoniale et familiale avec le dévoilement de six panneaux d'interprétation historique, des activités familiales, une fête du patrimoine et des kiosques d'information, suivis d'un dialogue entre experts sur la préservation des moulins et d'une soirée artistique avec La Mémoire chantée;
- Le 21 juin 2026, au Site des Moulins de l'île de la Visitation, journée de clôture des festivités avec activités familiales, fête du patrimoine, un dialogue sur la valorisation du patrimoine bâti et un mot de clôture sur les legs et perspectives pour l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet.

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville s'engage à rehausser les actions locales découlant de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones au-delà de la période couverte par cette Stratégie;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 8 juin 2026 est levée à 22 h 19.

70.02

Maude Théroux-Séguin (S)

Chantal Châteauvert (S)

Mairesse d'arrondissement

Secrétaire d'arrondissement